

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0073

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUSSEMENT AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES A NOISIEL (77186) POUR L' EXTENSION DE 2X80 ML DE RÉSEAU H.T.A ET LA CRÉATION DU POSTE (TRAVAUX SUR TROTTOIR ET CHAUSSÉE) DU 19 AVRIL 2021 AU 10 MAI 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 12 mars 2021 de la société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement au Cours des Roches, Allée Roland Barthes à Noisiel (77186) pour l'extension de 2x80 ml de réseau H.T.A et la création du poste (travaux sur trottoir et chaussée),

CONSIDÉRANT que GRDF est Maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT que la société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

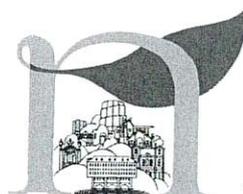
ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272), est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement au Cours des Roches, Allée Roland Barthes à Noisiel (77186) pour l'extension de 2x80 ml de réseau H.T.A et la création du poste (travaux sur trottoir et chaussée), **du 19 avril 2021 au 10 mai 2021.**

ARTICLE 2 : Les travaux en traversée de chaussée auront lieu **impérativement pendant la période des vacances scolaires** et la circulation se fera d'une manière alternée et régulée par demi-chaussée au moyen de feux tricolores.

ARTICLE 3 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8H00 et 17H30**. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage et la signalisation protégera

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_0073

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES A NOISIEL (77186) POUR L' EXTENSION DE 2X80 ML DE RÉSEAU H.T.A ET LA CRÉATION DU POSTE (TRAVAUX SUR TROTTOIR ET CHAUSSÉE) DU 19 AVRIL 2021 AU 10 MAI 2021 »

celle-ci à chaque interruption de travail et seront placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux.

ARTICLE 4 : La réfection du trottoir se fera avec des enrobés rouges et du béton désactivé conformes à ceux existants et ne pourront être inférieurs à 1 m².

ARTICLE 5 : Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelle.

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La société STPS,
- La société ENEDIS,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 10 AVR. 2021

Le Maire

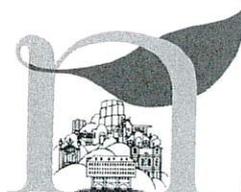
Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 12 AVR. 2021
Affiché en Mairie le 12 AVR. 2021

2/3



Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210410-ARR2021_0073-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_0073

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES A NOISIEL (77186) POUR L' EXTENSION DE 2X80 ML DE RÉSEAU H.T.A ET LA CRÉATION DU POSTE (TRAVAUX SUR TROTTOIR ET CHAUSSÉE) DU 19 AVRIL 2021 AU 10 MAI 2021 »

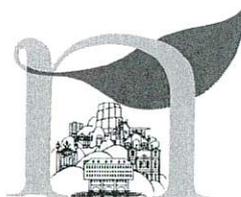
Publié au Recueil des Actes Administratifs le

12 AVR. 2021

Notifié le 12 AVR. 2021

3/3

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2